

3

sites à gérer

+230
emplois en 2024

12
projets AgriCo

45

hectares en
zone d'activités

35
entreprises

2
réalisations AgriCo

8

projets et réalisations
La Maillarde

14,21
millions de francs investis

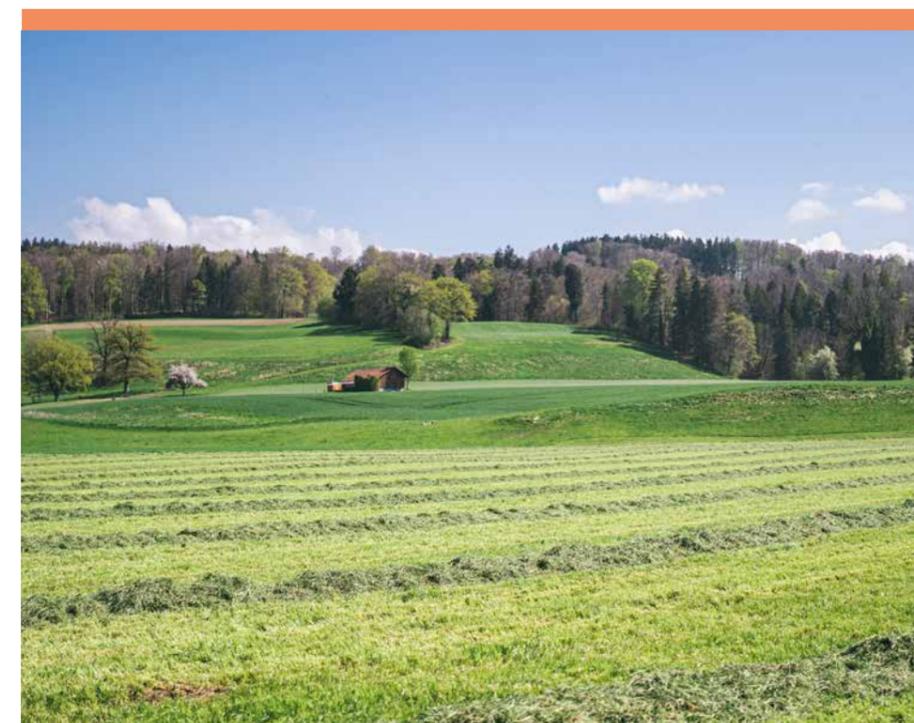


Etablissement cantonal de promotion foncière
Rapport annuel 2024



Sommaire

Avant-propos	5
<hr/>	
L'ECPF	7
Portrait	7
Organisation et changement à la Direction	8
Vision et stratégie de développement	10
<hr/>	
2024, Année de projets	12
Les chiffres-clés	13
Conseil d'administration	14
Finances	15
<hr/>	
AgriCo, St-Aubin	18
La Maillarde, Romont	32
Pré-aux-Moines, Marly	38



Impressum

Éditeur
Etablissement cantonal
de promotion foncière (ECPF)

Textes, photos et graphiques
Etablissement cantonal
de promotion foncière (ECPF)

Concept, graphisme et réalisation
RMG Design, Fribourg

© 2025.
Etablissement cantonal
de promotion foncière (ECPF)

Conception d'images 3D

IB⁺ **JPF**
ENTREPRISE GENERALE

YOS visualisierungen

Le message d'Olivier Curty

Président du Conseil d'administration

L'année 2024 marque le lancement du 2^{ème} mandat de prestations donné par le Conseil d'Etat à l'Etablissement cantonal de promotion foncière. Ce dernier fixe la ligne directrice de l'ECPF pour réaliser ses objectifs ambitieux en matière de création d'emplois, notamment sur les sites en pleine croissance de la Maillarde et d'AgriCo.

Une étape majeure a été franchie à cet égard le 5 juillet 2024, avec le dépôt des demandes de permis pour les projets d'infrastructures mutualisées du site d'AgriCo à St-Aubin. L'ECPF a lancé à cette occasion des projets aussi importants qu'innovants dans la mobilité, les énergies, l'alimentation en eau potable et le traitement de l'eau, qui permettront au site de St-Aubin d'accueillir aussi bien de grandes entreprises de production alimentaire, que de plus petites entreprises en phase de développement.

Ces infrastructures mutualisées sont exemplaires dans leur conception, avec un souci particulier apporté au respect de l'environnement. Leurs réalisations sont d'ailleurs très attendues par toute la région de la Broye, tant vaudoise que fribourgeoise. Ces projets sont aussi le résultat d'une très bonne collaboration avec les acteurs cantonaux et communaux.

Le site de la Maillarde à Romont a lui aussi connu une année charnière. Les travaux de transformation des halles ont été réalisés, pour permettre d'accueillir les activités de production de la société Rolex, qui vont débiter dans les premiers mois de cette année. La rénovation complète du restaurant du site a également été effectuée et une étude de développement économique et d'aménagement a été lancée, pour permettre une densification du site avec la mise en place, ces prochaines années, de nouvelles possibilités d'accueil pour des entreprises.

Un autre fait marquant de l'année pour l'ECPF, est l'arrivée d'une nouvelle équipe et d'un nouveau directeur. A cet égard je tiens à saluer l'énergie et l'efficacité impressionnantes que cette nouvelle équipe a déployée à un moment-clé du développement de l'Etablissement cantonal. Cette transition imprime un nouvel élan dont le Conseil d'administration ne peut que se féliciter.

L'année 2024 représente ainsi un millésime assez exceptionnel en matière de projets visant le développement du patrimoine industriel et la création de nouveaux emplois, sur des sites économiques phares du Canton de Fribourg.

Il faut encore relever que ces perspectives réjouissantes ont été rendues possibles grâce aux excellentes collaborations avec les différents services de l'Etat, ainsi qu'avec les districts et les communes voisines de nos sites. En tant que Président, je les remercie ici d'avoir permis et contribué au succès et au développement constant de l'ECPF.

Avant-propos

Le message d'André Schoenenweid

Directeur de l'ECPF depuis le 1^{er} mai 2024

L'année 2024 a été synonyme de changement à la direction de l'ECPF avec le départ au 30 avril 2024 de Madame Corinne Rebetez, directrice ad intérim et mon arrivée en tant que directeur au 1^{er} mai 2024. Ce changement s'est opéré dans la continuité en maintenant le dynamisme et la rigueur nécessaires pour remplir les objectifs de l'ECPF. Madame Corinne Rebetez est vivement remerciée pour sa contribution.

La constitution d'une nouvelle équipe de collaboratrices et collaborateurs, qui reçoivent ici toute ma confiance ainsi que mes remerciements pour leur fort engagement, va permettre de poursuivre à un rythme soutenu le développement des diverses activités de l'ECPF.

Cette année est également marquée par la mise en place du 2^{ème} mandat de prestations qui précise les objectifs de l'ECPF pour les années 2024-2028. L'atteinte de l'équilibre financier sera un chemin critique, mais réaliste, pour la pérennité de l'ECPF.

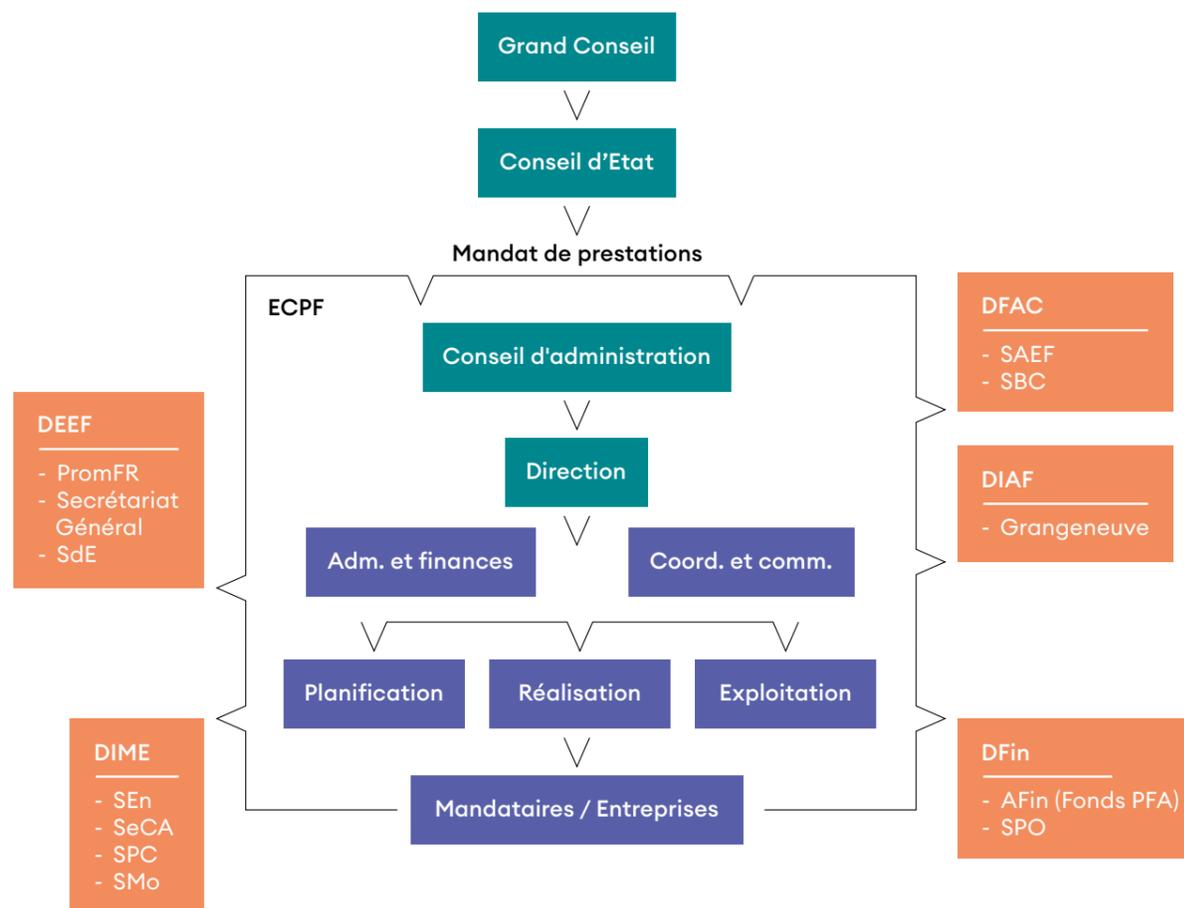
La signature du contrat de contracting avec Groupe E pour le site de la Maillarde est un élément décisif pour développer les énergies renouvelables et profiter des synergies avec les partenaires locaux pour le chauffage à distance et les panneaux photovoltaïques. L'installation, dans le respect des exigences environnementales et économiques, du froid climatique nécessaire aux entreprises de la Maillarde est un enjeu majeur auquel nous répondrons.

Les études du nouveau développement du site de la Maillarde confirment le grand potentiel de densification de ce secteur de la commune de Romont, dans l'objectif d'une augmentation de son attractivité.

Au début juillet 2024, le dépôt des permis de construire des infrastructures mutualisées du site d'AgriCo a concrétisé 9 mois de collaboration intense avec tous les partenaires publics et privés, sous le pilotage de l'ECPF. Il s'agit d'un premier succès face à la complexité et aux exigences d'exemplarité sur le plan du respect de l'environnement et des énergies renouvelables.

Le lancement de plusieurs projets immobiliers sur le site permettra l'arrivée d'entreprises génératrices d'emplois, qui bénéficieront à la région de la Broye et au Canton de Fribourg.

L'année 2024 a donc vu la relance de plusieurs projets centraux qui marqueront les ambitions de l'ECPF pour ces prochaines années et auxquelles je suis heureux d'être associé, tout en remerciant le Conseil d'administration pour sa confiance.



L'ECPF

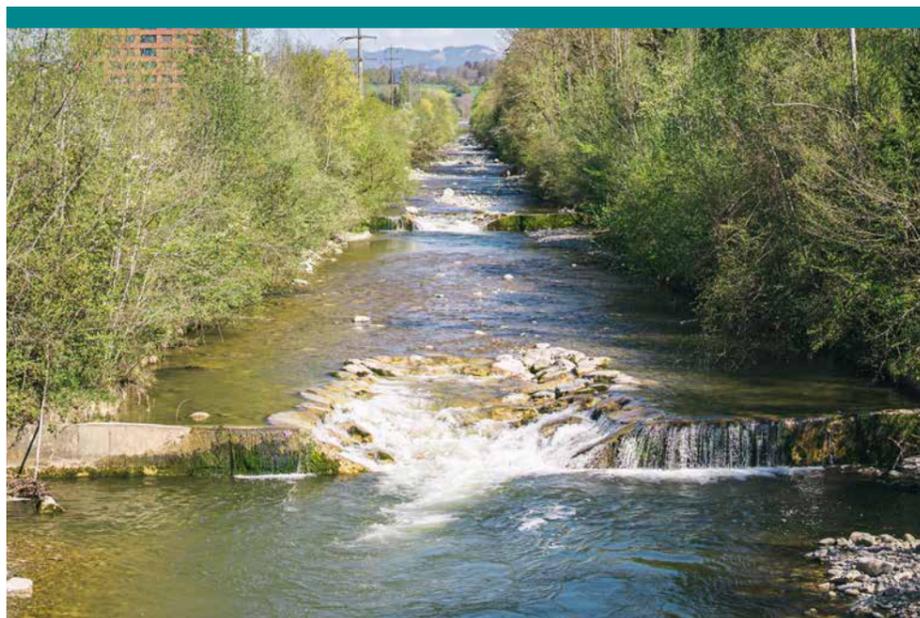
Portrait / www.ecpf.ch

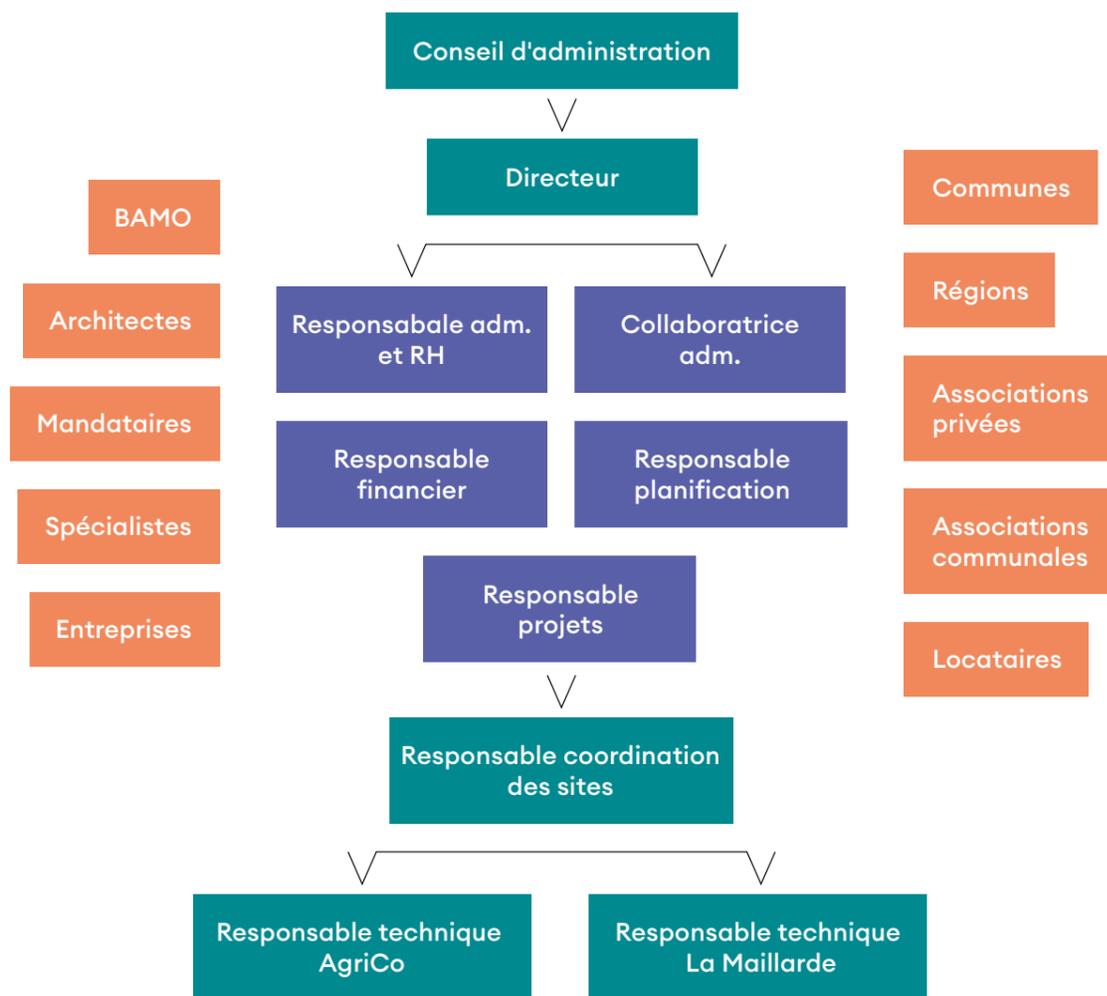
L'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) a été institué par la loi sur la promotion foncière active (LPFA), adoptée par le Grand Conseil fribourgeois le 18 octobre 2019. La LPFA confie à l'ECPF la mise en œuvre de la politique foncière active de l'Etat, à savoir l'exploitation d'immeubles destinés à des activités de promotion économique, la valorisation des sites et leur mise à disposition des acteurs économiques, ainsi que le soutien à ses objectifs en matière d'aménagement du territoire.

La LPFA a également créé le Fonds pour la politique foncière active (Fonds PFA), doté à l'origine de 100 millions de francs et mis à disposition de l'ECPF pour remplir ses missions. Le Fonds PFA a permis à l'Etat d'acquérir, en 2016 et 2017, les sites d'AgriCo, à Saint-Aubin et Pré-aux-Moines, à Marly, ainsi que le site de La Maillarde, à Romont.

L'ECPF a débuté ses activités le 1^{er} octobre 2020, en tant qu'Etablissement autonome de droit public, et est inscrit depuis le 27 avril 2021 au Registre du commerce. Il agit sur mandat du Conseil d'Etat (arts 7 et 21 LPFA).

Le 2^{ème} mandat de prestations a été validé par le Conseil d'Etat et courre sur la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 décembre 2028.





Organisation et changement à la Direction

L'ECPF est géré par un Conseil d'administration, qui répond directement au Conseil d'Etat des activités de l'ECPF et agit sur mandat du Gouvernement. Il est composé de cinq membres:

- **Olivier Curty (président), Conseiller d'Etat, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle;**
- **Pierre Mauron (vice-président), Député;**
- **Stéphane Peiry, Député;**
- **Marc-André Berclaz, HEC Lausanne;**
- **Lorenz Held, architecte EPFZ, EMBA St-Gall, architecte cantonal bernois.**

Le Conseiller d'Etat en charge de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle préside de lege le Conseil d'administration. Le Grand Conseil élit deux député-e-s ainsi que deux expert-e-s externes, proposé-e-s par le Conseil d'Etat L'ECPF est rattaché administrativement à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF). Il est régi par un règlement d'organisation interne, validé par le Conseil d'Etat le 31 août 2021.

Corinne Rebetez, spécialiste en communication a assuré la Direction ad interim depuis le 1^{er} juillet 2023 au 30 avril 2024. André Schoenenweid, ingénieur, en est le Directeur depuis le 1^{er} mai 2024. L'ECPF compte à fin 2024 neuf collaboratrices et collaborateurs.

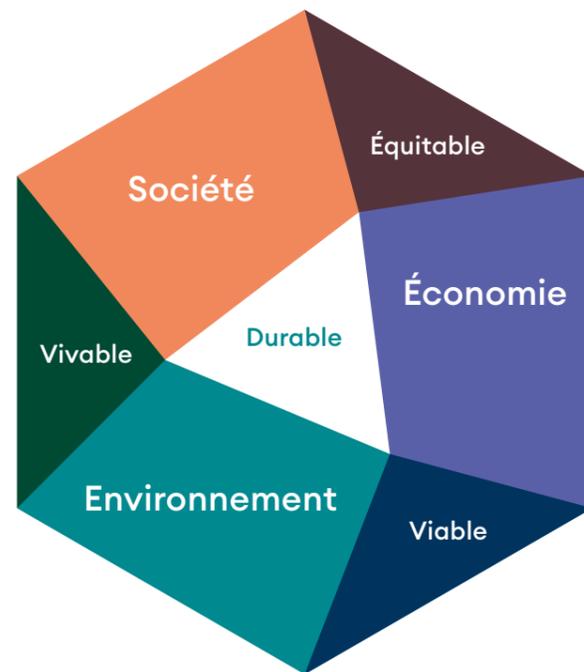
L'ECPF profite de l'excellente collaboration avec ses partenaires cantonaux, régionaux et communaux.



Vision et stratégie de développement Plus qu'un site industriel

La mission première de l'ECPF est de créer des emplois dans le canton de Fribourg, en offrant aux entreprises des terrains équipés, fonctionnels, prêts à les accueillir et qui remplissent les exigences du canton en matière de développement durable. La stratégie de l'ECPF, validée par le Conseil d'Etat, vise à développer les secteurs agroalimentaires et industriels.

Un nouveau mandat de prestation 2024-2028 a été reconduit par le Conseil d'Etat.



2024, Année de projets

L'année 2024 a été particulièrement marquée, le 5 juillet 2024, par le dépôt des demandes de permis pour les projets d'infrastructures sur le site d'AgriCo à St-Aubin et par la même le respect du calendrier demandé par le Conseil d'Etat. En mars 2024, l'ECPF a réceptionné les bâtiments rénovés n°1710 et n°1720 permettant l'installation de deux sociétés: SQTS et Maison Amarella avec plus de 120 emplois.

De plus, sur le site de la Maillarde, L'ECPF a mené des travaux de rénovation des halles et a accompagné Rolex dans les travaux d'aménagements en vue de la mise en place de sa production pour le printemps 2025.

Les chiffres-clés :

14,21

millions de francs investis
(2023 : 12,46)

3,48

millions de francs de frais
de fonctionnement (2023 : 2,83)

1,89

million de francs de rentrées
locatives (2022 : 1,24)

3

sites à gérer

35

entreprises en 2024

+230

emplois en 2024

4

Changement de la Direction et renouvellement
de l'équipe avec l'engagement
de 4 nouveaux collaborateurs.

5

projets d'infrastructures mutualisées déposées
à l'enquête publique le 5 juillet 2024 par l'ECPF
pour le site AgriCo.

1

appel d'offres
pour la construction
d'un bâtiment modulaire.

3

projets en cours de réalisation, dont le bâtiment de services et le bâtiment agricole qui seront mis en service en 2025. L'ECPF a accompagné la demande de permis pour l'entreprise Micarna et a coordonné les études d'aménagements routiers avec les communes voisines de St-Aubin et Belmont-Broye.

8

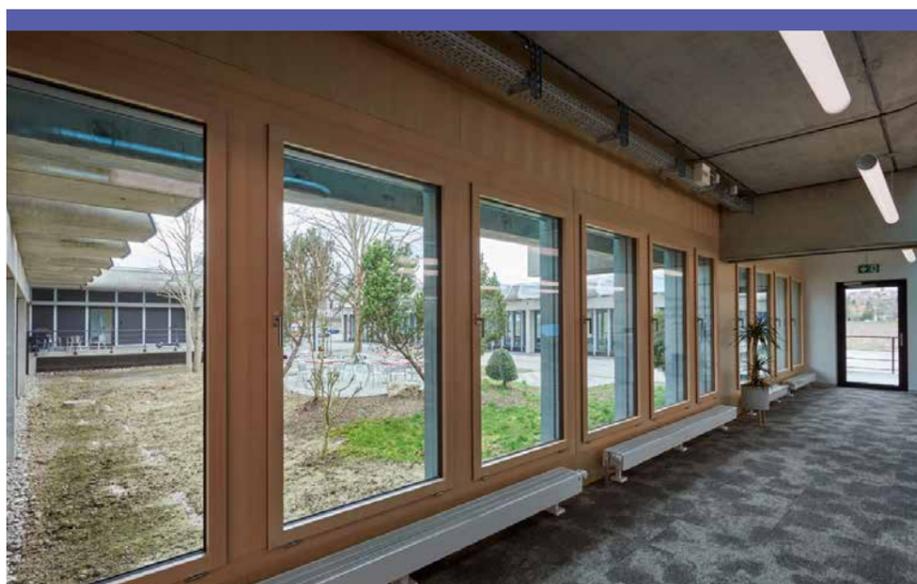
projets et réalisations sur le site de la Maillarde avec la rénovation de 2 halles industrielles et l'accompagnement de l'entreprise Rolex sur le site permettant un passage de 110 emplois en 2024 à 300 emplois attendus en 2025.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni sept fois en 2024. Le Conseil d'administration a pris connaissance et validé notamment les objets suivants :

- **Choix du nouveau Directeur de l'ECPF ;**
- **Crédit d'investissement de 100'000 francs pour l'aménagement d'une partie du bâtiment 1720 sur le site AgriCo, St-Aubin ;**
- **Crédits d'investissement de 3'622'030 francs pour la réfection de la toiture de la LAM à La Maillarde, Romont ;**
- **Crédit d'investissement de 693'196 francs pour la phase de planification du bâtiment 1740 sur le site AgriCo, St-Aubin ;**
- **Engagement d'une nouvelle responsable administration, d'une collaboratrice administrative et d'un responsable financier ;**
- **Crédit d'investissement pour la démolition du bâtiment 1740 de 400'000 francs ;**
- **Crédit d'investissement de 2'000'000 francs pour le restaurant et la cuisine sur le site de La Maillarde, Romont ;**
- **Crédit d'investissement de 1'356'258 francs pour les travaux de 2^{ème} toiture TPR12 à La Maillarde, à Romont ;**
- **Validation de la vision stratégique du développement du site de la Maillarde, Romont ;**
- **Contrat de contracting énergétique avec le Groupe E pour le site de la Maillarde, Romont.**

Le Conseil d'administration est régulièrement informé par la Direction sur la marche de l'Établissement. La rétribution du Conseil d'administration pour l'année 2024 s'est élevée à 47'000- francs.



Finances

Le résultat net de l'exercice 2024 est une perte de 0,46 millions de francs en nette amélioration par rapport au budget 2024 (perte budgétée de 1,07 millions de francs). Des recettes extraordinaires dues à la vente des installations énergétiques de la Maillarde au Groupe E de 1,1 millions de francs ont permis une nette amélioration du résultat de l'exercice.

Le résultat opérationnel du fonctionnement affiche une perte de 1,59 millions de francs, inférieur de 0,27 millions de francs par rapport au budget 2024 en raison de l'augmentation des tarifs de l'énergie (+0,59 millions de francs) et compensée par une réduction des frais de personnel (-0,32 millions de francs).

En matière d'investissements, l'ECPF a engagé 14,21 millions de francs contre 26,84 millions de francs prévus dans le budget 2024. Cette diminution est principalement dû au report de projets et autres investissements sur le site de St-Aubin et aux coûts d'assainissement non réalisés sur le site de La Maillarde.

Le nouveau plan financier prévoit une autonomie financière de l'Établissement à fin 2028. Cet équilibre financier sera possible dans le cas d'une augmentation de revenus locatifs qui interviendra ces prochaines années.



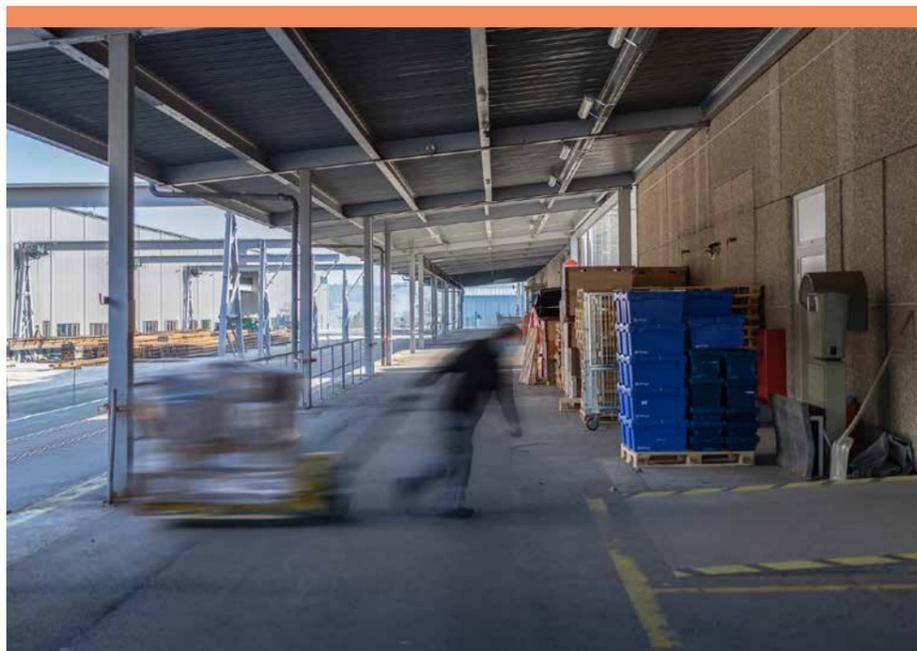
Positionnement de l'ECPF dans l'aménagement régional des zones d'activités

L'ECPF a pris position sur les consultations pour les plans d'agglomération de Fribourg (PA5), RiveLac et Mobul ainsi que sur les plans directeurs régionaux.

L'ECPF a également participé au Collège d'experts du MEP Pôle Santé et Activité de Bertigny Ouest en tant que membre suppléant professionnel lié au Maître de l'ouvrage.

De nombreuses rencontres avec des communes et régions ont eu lieu en qualité de soutien aux réflexions sur le développement des zones d'activités.

L'ECPF participe au groupe de travail sur l'aménagement régional.



Un site industriel pionnier, sans trafic motorisé en son centre, le campus Agroalimentaire & Biomasse leader en Suisse, utilisant les synergies dans le respect de la richesse patrimoniale et naturelle du lieu.

Depuis 2020, un site en exploitation concentré sur la rénovation et l'exploitation des bâtiments actuels

Actuellement, près de 28 entreprises sont présentes sur le site pour env. 120 emplois. En 2020, l'ECPF a finalisé les travaux du bâtiment 1701 offrant ainsi de nombreux services comme des bureaux, salles de conférences, un espace de réception et de conférence. En 2021/2022, l'ECPF a déposé à l'enquête la construction d'un bâtiment agricole pour l'exploitant des terrains environnants dont la réalisation s'achève cette année 2024. Dans ces mêmes années, la rénovation des bâtiments 1710 et 1720 commençait et deux mandats d'études parallèles pour les aménagements extérieurs et le parking-silo prenaient forme. En 2024, un appel d'offre pour la réalisation d'un bâtiment modulaire innovant en remplacement du 1740 a permis de développer une réflexion sur l'entier du secteur nord du site.

En janvier 2024, après la remise du bâtiment 1710, l'ECPF a accueilli 2 nouvelles entreprises avec plus de 50 nouveaux emplois et a permis de maintenir une entreprise déjà existante avec de nouveaux ateliers de production plus performants.

En parallèle de ces projets, l'ECPF a initié des groupes de travail avec l'implication de différents acteurs communaux, régionaux et associations, dans le but de répondre aux défis en lien avec les mesures d'aménagements paysagers, le renforcement des sites industriels et le développement de mesures de mobilité dans le site. Le contrat de contracting Energie pour le développement d'un concept 100% énergies renouvelables avec Groupe E a été signé en 2023.

AgriCo, St-Aubin

www.agrico.swiss

Quelques chiffres

28ha

en zone d'activités

3,6

ha d'espaces collectifs

100

ha de terrains agricoles

30

entreprises

120

emplois



AgriCo

Un site renforcé avec l'arrivée de futures d'entreprises de production dans l'agroalimentaire

Une année 2024 de projets pour une réalisation 2027-2028

Les projets mis à l'enquête en 2024 prévoient l'arrivée d'environ 660 emplois, en comptant les entreprises actuelles à l'horizon 2027. Mais avant tout, l'ECPF met en place les infrastructures mutualisées et indispensables à l'arrivée de toutes nouvelles entreprises. Ces infrastructures permettront également le renforcement des entreprises existantes sur le site, actuellement en exploitation. De même, l'ECPF offrira un nouveau cadre de vie aux entreprises avec des équipements de qualité dont l'arrivée du transport publics à l'entrée du site, la réalisation des réseaux issus du PED général et les aménagements extérieurs et paysagers.

L'horizon 2027-2028 va symboliser la mise en service de l'ensemble des projets permettant de rendre attractif le site AgriCo et l'arrivée des nouvelles entreprises. L'ECPF a décidé de mettre également à l'enquête le prolongement de la Galerie couverte. Les investissements sont planifiés à hauteur de 80 millions pour la première étape.

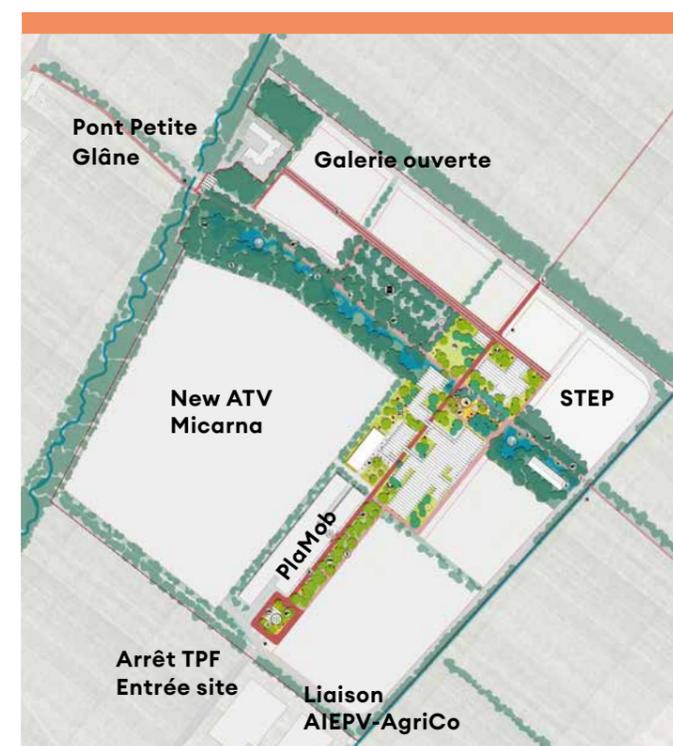


Cadre de la planification

Le PAC AgriCo a été approuvé le 16 décembre 2021 et est entré en force en septembre 2022. Le PED général a été mis à l'enquête le 5 novembre 2021. Le permis a été octroyé le 28 août 2023. En avril 2024, le Tribunal Cantonal a rendu sa décision sur le rejet d'un recours, validant ainsi la décision préfectorale. En janvier 2025, le Tribunal fédéral a rendu sa décision rejetant également le recours et rendant le permis de construire PED général définitif et exécutoire.

Demandes de permis pour les infrastructures mutualisées

L'ECPF agit en qualité de Maître d'ouvrage (MO) pour certains projets d'infrastructures mutualisées. Une collaboration accrue avec l'ensemble des partenaires et Maîtres d'ouvrages pour la planification des projets du site AgriCo, comme la commune de Saint-Aubin, l'AIEPV et l'EBBV faisant appel à plus d'une dizaine de bureaux mandataires.



Les projets mis à l'enquête publique le 5 juillet 2024, en cours d'examen auprès des autorités cantonales, sont les suivants :

- **L'implantation d'une STEP industrielle et régionale**
- **La construction d'une plateforme de mobilités (PlaMob) – parking silo et mobilité multimodale**
- **Liaison régionale AIEPV – AgriCo pour l'approvisionnement en eau potable**
- **Le plan d'infrastructure de mobilité (PIM) pour l'entrée du site AgriCo et l'intégration de l'arrêt de transport public (TP)**
- **Le prolongement de la Galerie couverte selon l'art. 18 du PAC**



Liaison régionale pour l'approvisionnement en eau potable (AIEPV-AgriCo)

Le site AgriCo est actuellement alimenté par l'ABV, qui ne dispose pas des quantités suffisantes. L'interconnexion d'eau potable avec le réseau de l'AIEPV (région Corcelles-près-Payerne) qui exploite le puits de la Vernaz a été menée dans le cadre de cette planification. Cette recherche de synergie permet à long terme de valoriser les réseaux existants et de créer une interconnexion pérenne pour les deux cantons.



Implantation de la STEP industrielle et régionale

La STEP d'AgriCo s'implante dans le périmètre d'évolution des constructions sur une surface restreinte de 11'400 m². Elle permet de répondre à trois objectifs simultanés :

- **Le traitement des eaux usées industrielles produites sur le site d'AgriCo**
- **le traitement des eaux usées de la nouvelle association Epuraton Basse-Broye Vully (EBBV)**
- **La revalorisation et la récupération des ressources présentes dans les eaux usées.**

Par la mutualisation des infrastructures et l'innovation technique, le projet respecte et participe à l'objectif de densification du site AgriCo. Les entreprises auront l'obligation de se raccorder à la STEP AgriCo. En contrepartie, les entreprises auront l'avantage de ne pas réaliser leur prétraitement de manière individuelle sur leurs propres terrains et ainsi dédier l'entier de leur surface à leur projet. L'utilisation rationnelle des terrains industriels du site AgriCo est garantie. L'intégration de cette infrastructure dans le site a fait l'objet d'un concept architectural innovant permettant de la présenter sous la forme d'un bâtiment.



Prolongement de la galerie couverte, secteur A

Ce projet s'inscrit dans la volonté du PAC de la réutilisation et valorisation du patrimoine industriel. Par le biais du réemploi des modules en U et de l'introduction d'un nouvel élément architectural, ce projet respecte et valorise le cœur patrimonial du site. Avec la réalisation de cette galerie couverte, l'implantation de nouvelles entreprises sera permise dans le périmètre A au nord du site.

Les entreprises pourront disposer de cette allée de mobilité douce avec un accès direct à leur bâtiment. Une coordination avec le Services des biens culturels a permis de réaliser cette intégration en marquant l'adresse des futures entreprises et en portant l'identité du site. La réalisation de l'ouvrage est également prévue en 2026-2027 en coordination avec la réalisation des réseaux techniques et des aménagements paysagers.



La construction de la PlaMob, parking silo et mobilité multimodale

Par la construction de la première étape d'environ 800 places de stationnement; la PlaMob du campus AgriCo assure l'échange d'interfaces et la concentration des flux d'entrée et de sortie du site. En décongestionnant son cœur, elle est conçue comme un bâtiment clé pour son bon fonctionnement en termes de mobilités. La plateforme offre non seulement un lieu de stationnement mais un espace de qualité pour les utilisateurs. Elle est un lieu de connexion entre les mobilités. Elle offre un espace (au niveau 0) réservé aux besoins de mobilité douce du Campus. Par son espace d'accueil, elle marque l'entrée du site pour les employés et visiteurs.

C'est dans l'unique périmètre d'implantation permis par le PAC que la PlaMob prend place et gère l'ensemble des besoins en stationnement du site.



L'entrée du site AgriCo et l'intégration de l'arrêt TP

Avec le développement du projet PlaMob et l'implantation de l'arrêt TP, les flux de mobilité ont été révisés, les accès logistiques pour les entreprises demeurent inchangés et sont conforme au PAC.

Par cette planification, l'entrée depuis la route des Vernettes se traduit par un espace d'accueil réservé à la mobilité douce et à l'arrêt du bus.



L'implantation de l'atelier de transformation de l'entreprise Micarna dans le périmètre d'évolution des constructions B1

L'ECPF a accompagné la préparation du dossier de mise à l'enquête en coordonnant les différents projets tout en s'assurant de la conformité au PAC.

Cette planification prépare l'arrivée de plus de 500 personnes. L'implantation de cette entreprise participe aux projets innovants allant dans l'objectif du 100% d'énergie renouvelable et respecte la stratégie de la mobilité du site. La construction d'une centrale d'énergie mutualisée est planifiée.

Contracting énergie

Le contrat de contracting énergie a été signé en 2023 avec Groupe E et prévoit la production d'énergies à 100% renouvelables. Le contracteur – Groupe E – est en cours de réalisation des premières étapes des infrastructures d'énergies.

Bâtiment de services

L'installation du bâtiment de services sur le site AgriCo est en réalisation durant l'année 2024 pour une mise en service en juillet 2025. Les espaces ont été commercialisés durant la période des travaux afin d'avoir des locataires dans les domaines du service et de la santé.



Appel d'offres pour la construction d'un bâtiment modulaire 1740

Pour répondre aux demandes d'entreprises qui souhaitent s'installer sur le site AgriCo, notamment pour des espaces de petites productions, l'ECPF a opté pour le développement d'un projet de remplacement du bâtiment 1740 par une construction modulaire et flexible, d'environ 4'000 m². Ce projet s'intègre bien en fonction des options choisies lors du mandat d'études parallèles pour les aménagements extérieurs et paysagers. L'objectif était de trouver une entreprise totale avec ingénieurs et architectes qui propose une solution pour le remplacement du bâtiment 1740 et la planification avec la réalisation de bâtiments modulaires. Les entreprises intéressées à s'installer à Saint-Aubin bénéficieront ainsi d'une solution clé en mains en fonction de leurs besoins (modules) et à des coûts connus.

L'entreprise JPF entreprise générale SA avec pour architecte le bureau Itten&Brecht SA à Lausanne, lauréat de cet appel d'offres, travaille actuellement avec l'ECPF en prévision d'une demande de permis en 2025.



Bâtiment agricole

Les travaux pour le bâtiment agricole ont été effectués durant 2024 pour une livraison en février 2025.

Manifestations sur le site

09.01.2024	Visite de l'Ambassadeur Club Fribourg
25.01.2024	SQTS – Accueil du Syndic et partage
09.02.2024	Séance d'informations phytosanitaires (ouvert au public) - Grangeneuve
18.04.2024	Séance d'information au Conseils communaux de la Broye
18.06.2024	Visite de Bovet et Entrama et présentation du site
22.06.2024	Micarna, journée portes ouvertes au public
05.07.2024	Conférence de presse, mise à l'enquête des projets infrastructures
05.07.2024	Stand Agricola à Ascobroye – journée des communes
22.08.2024	Rencontre des anciens Préfets
28.08.2024	Digital Pionners club – Visite et présentation des projets
14.09.2024	SQTS – portes ouvertes familles
27.09.2024	SQTS – portes ouvertes client et locataires Agricola
09.12.2024	Visite des classe Grangeneuve: Brevet Agricola



Un quartier industriel urbain offrant une grande mixité d'utilisation et de services, dévolu à la production industrielle innovante et de haute technologie.

Le site de La Maillarde, avec sa zone industrielle d'environ 61'300 m², a été acquis par l'Etat de Fribourg après la fermeture des activités sur le site. La Maillarde s'oriente vers une production industrielle innovante et de haute technologie.

Le site est aujourd'hui pratiquement entièrement occupé, à l'exception de la seule parcelle encore à bâtir d'environ 10'000 m². Ce site est utilisé par plusieurs locataires avec plus de 130 places de travail. Pour rappel, 30 millions de francs ont été investis sur le site depuis 2017 dont 3 millions de francs en 2024 pour les halles et le réseau énergétique.

La Maillarde, Romont

www.ecpf.ch/romont

Quelques chiffres

50'000 m²
en zone d'activités

5
entreprises

110
emplois

LA MAILLARDE
ROMONT



Implantation de l'entreprise Rolex

L'ECPF a accompagné la société Rolex dans l'avancement des travaux de rénovation de la halle LAM permettant le début de la production durant l'année 2025. La halle TPR12 est également en travaux et sera opérationnelle fin 2025.

Avec le début de la production, l'augmentation des places de travail est progressive avec un objectif de plus de 250 emplois.

Les travaux de préparation des halles, gérés par Rolex, ont eu lieu durant toute l'année 2024. Les premières collaboratrices et premiers collaborateurs sont arrivés début 2025.

La rénovation du restaurant

L'ECPF a débuté les travaux de rénovation complète du restaurant de La Maillarde au 1^{er} août 2024. L'investissement se monte à 2 millions. Ce restaurant sera géré par une société spécialisée dans la restauration et destiné pour les collaborateurs de Rolex.

Contracting énergie

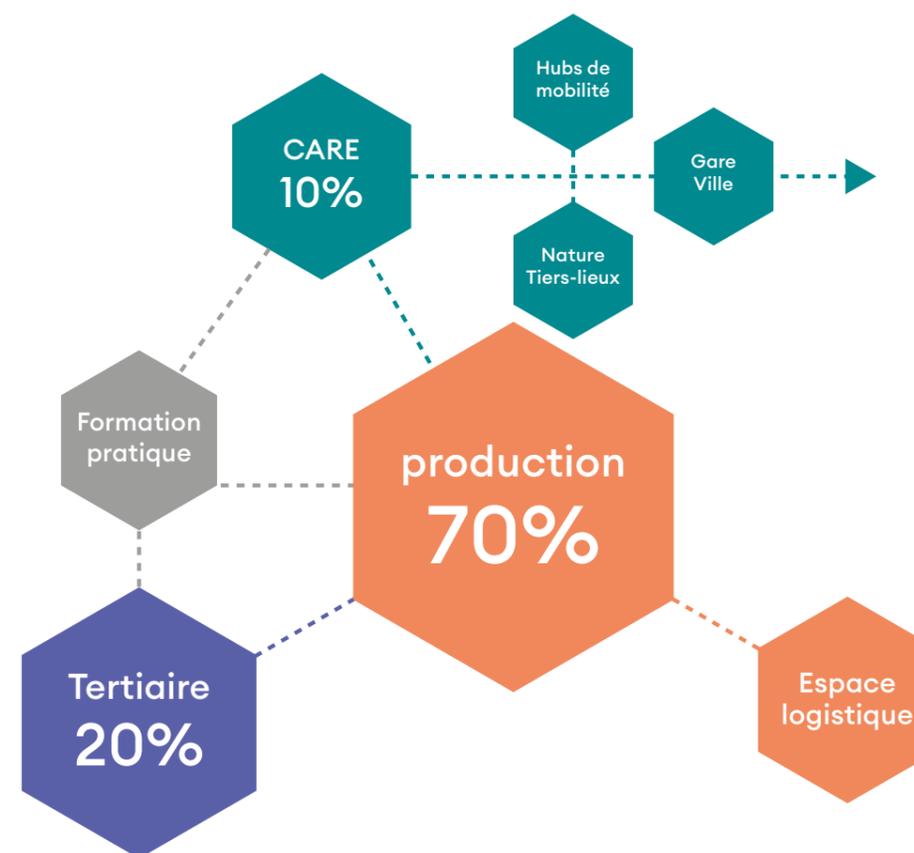
La stratégie énergétique pour le site de La Maillarde, comme pour le site de St-Aubin, vise un objectif de production d'énergies à 100 % renouvelables produites sur le site. L'ECPF a signé le contrat de contracting, le 29 avril 2024, avec Groupe E.

Le concept prévoit également l'intégration des entreprises voisines du site comme les entreprises Framo et EFSA.

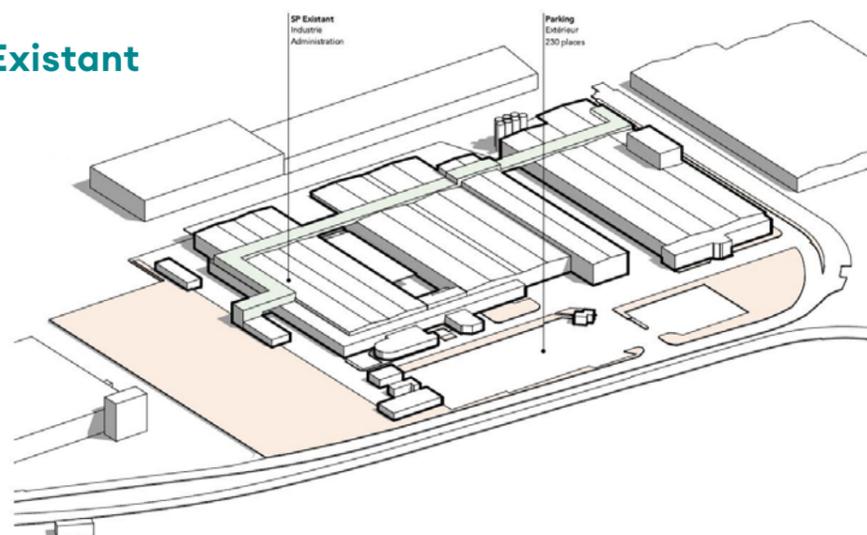
Processus de densification du site

Les réflexions sur une densification du site de La Maillarde se sont concrétisées avec une stratégie de développement économique et d'aménagement basée sur l'implantation d'entreprises industrielles dans le secteur secondaire (PME, entreprises spécialisées dans la production). La stratégie de l'ECPF renforce l'attractivité du tissu économique régional.

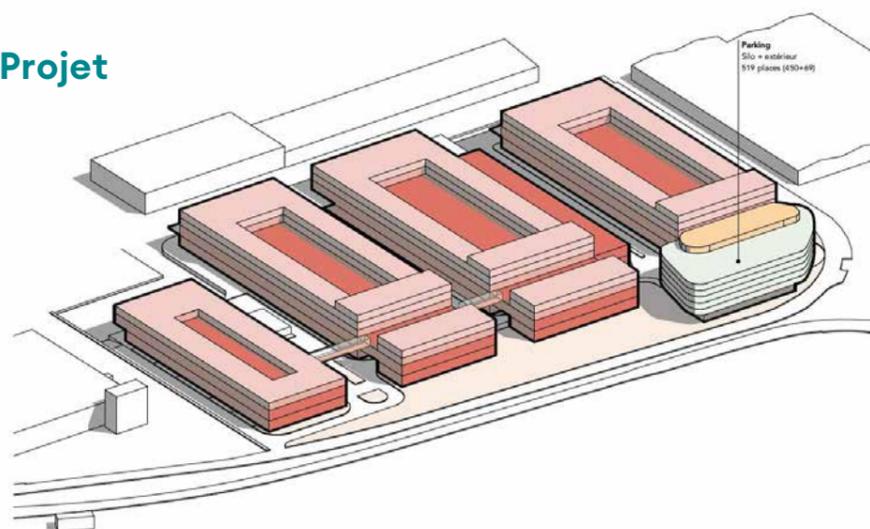
Les résultats de l'étude de densification réalisés avec le bureau CCHE Lausanne SA validés en 2024 ont démontré le fort potentiel sur les terrains de l'ECPF tout en respectant le PAL de la commune.



Existant



Projet



Une proposition de Masterplan et de développement du site La Maillarde a été présentée auprès des autorités régionales et communales en fin d'année 2024. L'année 2025 se concentrera sur la gouvernance et l'aboutissement d'une stratégie de développement et de la définition des instruments de planification.

Superstructure de distribution des énergies

Grâce au contracting, signé avec Groupe E, de nouveaux travaux de mise en place des équipements de distribution des énergies ont été réalisés. Des études pour la planification d'un réseau de froid climatique sont en cours et permettront la réalisation de celui-ci en 2025.

La deuxième partie d'installation de panneaux photovoltaïques s'est déroulée en 2024.



Un site industriel urbain avec la nature en son cœur.

Le site Pré-aux-Moines, d'une surface d'environ 150'000 m², est en zone d'activités et dévolu actuellement à de l'exploitation agricole. Sa situation au cœur de l'Agglomération fribourgeoise en fait un des terrains avec un potentiel de développement important et figure dans le plan d'agglomération (PA5).

En 2024, une étroite collaboration avec la commune de Marly a permis d'engager les premiers échanges en vue de définir une stratégie de développement libérant le potentiel constructible et une coordination avec les différents projets connexes (route Marly-Matran, projet de revitalisation de la Gérine et infrastructures réseaux).

Pré-aux-Moines, Marly

www.ecpf.ch/marly

Quelques chiffres

150'000 m²
en zone d'activités

3
locataires

3
projets connexes